

2CE
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 40 000 euros
Siège social : 3 Rue Maraussan
11100 NARBONNE
RCS NARBONNE 880 444 286

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER FEVRIER 2025**

L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le 1er février,
A 10 heures,

Monsieur Mickaël RODRIGUEZ, demeurant 2 Rue Alexandre Martin 11100 NARBONNE,

Propriétaire de la totalité des 40 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société 2CE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- *Transfert du siège social,*
- *Modification corrélative des statuts,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 3 Rue Maraussan, 11100 NARBONNE au 10 Bis Rue du 14 juillet 11100 NARBONNE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

• **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé : **10 Bis Rue du 14 juillet 11100 NARBONNE.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. Mickaël RODRIGUEZ
Gérant - Associé Unique

